

# **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**DU 24 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 17 septembre 2015.

## **Présents :**

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, Mme FOURNOL, M. PIGOT, M. GUILLOT, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN

**Excusés :** M. FOY qui a donné pouvoir à M. CEDILLE  
Mme TESSIER qui a donné pouvoir à Mme MOTHRE

**Secrétaire de séance :** M. Simon PIGOT

Mme le Maire ouvre la séance à 20h31 et demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour, il s'agit de la modification du nombre des membres du CCAS. Accord du Conseil Municipal.

## **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du 7 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

## **II – MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CCAS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales est fixé par le Conseil Municipal.

Lors du conseil du 3 avril 2014, quatre membres avaient été créés.

Il convient d'en créer un cinquième, Madame Béatrice Fandard étant très présente au sein du CCAS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE de fixer à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration**

### **III – MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'étendre notre régie d'avances aux dépenses liées à l'affranchissement du courrier.

La Communauté de Communes du Pays de Seine affranchissait notre courrier. Depuis leur départ à Bois-le-Roi, nous utilisons des enveloppes pré timbrées, le coût d'une machine à affranchir étant trop onéreux. Nous avons un souci lors des envois en recommandés notamment pour l'urbanisme.

La régie d'avances créée le 22 septembre 2011 permet de régler les dépenses suivantes :

- Fournitures de petit équipement
- Alimentation
- Fournitures d'entretien
- Produits de traitement (pharmacie)
- Fournitures administratives
- Autres matières et fournitures (garderie)
- Autres fournitures non stockées (fleurs)

Le régisseur versera auprès de la Comptable Public la totalité des pièces justificatives de dépenses une fois par mois.

Vu l'avis conforme de la Comptable Publique en date du 22 septembre 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**D'étendre la régie d'avances aux dépenses liées à l'affranchissement du courrier**

### **IV – MODIFICATION D'UN MEMBRE DU SYNDICAT DES TRANSPORTS**

Suite à la démission de M. DUBLINEAU, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué suppléant siégeant au syndicat des transports scolaires de la région du Châtelet-en-Brie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DESIGNE Monsieur Jacques GUILLOT délégué suppléant au syndicat des transports scolaires de la région du Châtelet-en-Brie**

#### **V – MODIFICATION D'UN MEMBRE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à la démission de M. DUBLINEAU, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué dans les différentes commissions communales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE de nommer :**

- Budget : Suppléant Mme Stéphanie Henriet
  
- Info-com : Mme Maryline Heuzé
  
- Travaux-Bâtiments-Sécurité-Voirie : M. Nicolas Cedille
  
- Environnement-Développement durable : Mme Cécile Tessier
  
- Urbanisme-POS-PLU : Jacques Guillot
  
- Transports-SNCF-Scolaires/interurbains : Mme Maryline Heuzé

#### **VI – AHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT « SEINE ET CHATEAUX »**

Madame le Maire précise que nous faisons partie d'un groupement d'achats depuis environ 5 ans. L'an dernier, ce groupement a fusionné pour devenir le groupement d'achats « Seine et Châteaux ». Nous devons délibérer pour y adhérer. Ce groupement permet de faire des économies notamment sur les achats de fournitures administratives et scolaires, de fleurs, sur les vérifications électriques ...

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise l'adhésion à un groupement d'achats « Seine et Châteaux » dont les membres fondateurs sont les Communautés de Communes « Entre Seine et Forêt » et « Vallées et Châteaux »
- Autorise Madame le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### **VII – AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Madame le Maire indique que les projets d'accessibilité ont évolué depuis l'élaboration du PAVE en mars 2011 avec le vote du Pays de Seine en 2012.

\* Les abords de la mairie ainsi que le cheminement extérieur pour un accès mairie relèvent de la compétence du Pays de Seine. Une enveloppe de 50 000 € a été mise au budget, les devis sont en cours.

\* L'accessibilité de la salle des fêtes fait partie du contrat rural en cours de réalisation

\* Pour la Poste, son avenir est compromis au regard du peu d'opérations au guichet

\* Pour la gare, une réflexion SNCF/Département est en cours pour rendre accessible les quais ainsi que le parking

\* L'école et son cheminement seront à ajouter

\* Le gymnase également avec un cheminement extérieur (catégorie 4)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu les statuts du Pays de Seine;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 modifiant les dispositions législatives de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 face au retard pris dans la mise en œuvre de ces dispositions en accordant un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée;

Considérant l'obligation que tous les Etablissements Recevant du Public de catégorie 1 à 5 soient accessibles à tous les usagers quel que soit le type de handicap avant le 1er janvier 2015;

Madame le Maire explique que l'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout

gestionnaire, propriétaire d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015 en s'engageant par la signature de cet Agenda d'Accessibilité Programmée.

Cet agenda correspond à un engagement de programmer et de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 9 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il comportera un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuels demandes de dérogations, le phasage annuel des travaux et leur financement.

Madame le Maire précise qu'elle pourra signer les attestations d'accessibilité pour les établissements recevant du public de catégorie 5. Pour les catégories de 1 à 4, elles doivent être signées par un organisme externe.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'élaborer des attestations d'accessibilité pour ses établissements recevant du public de catégorie 5
- **DECIDE** de rédiger des Agendas d'Accessibilité Programmé pour terminer la mise en conformité des établissements recevant du public dont Fontaine-le-Port est propriétaire
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document y afférant.

## **VIII – INFORMATIONS DIVERSES**

**Eglise :** la première partie des travaux d'entretien du clocher ont été réalisés du 21 au 23 sept. Un état nous sera adressé par l'entreprise au vu de travaux de toiture à refaire, d'un capot à installer sur le coffret même du système électrique des cloches etc ...  
Les travaux sur les abat-sons, piliers et reprise de tomettes se feront avant mi octobre.

**Station de pompage :** infiltration d'eau mentionnés depuis 4 ou 5 ans sur les compteurs – toiture et mur - la subvention a été refusée (8000€ budgétés sur 2015 hors subvention de 30%)

Face à l'urgence, la commission travaux décide néanmoins de réaliser les travaux –  
Contrat de l'eau, nous devrions recevoir mi octobre l'analyse des offres.  
La commission se réunira avec AMO –

**SDESM :** Au vu des nombreux travaux d'urgence auxquels nous sommes confrontés pratiquement au quotidien, la commission travaux ne retient pas de programme d'EP pour

2016 tant pour l'enfouissement que pour le changement d'ampoules basses consommation, les lampadaires étant déjà équipés.

**NAP** : un 4<sup>ème</sup> dossier PEDT projet éducatif de territoire a été transmis à l'académie / caf (juillet 2014 – nov. 2014 – 9 sept 2015 par Sophie et renvoi le 26 juillet)

Comme vous le savez si nous mettions en place l'aménagement des rythmes scolaire, 50 € étaient versés par l'état à la collectivité auxquels s'ajoutait les 40 € de la CAF si nous faisons un PEDT. Nous n'avons toujours pas reçu les 40 € sur 2014 /2015.

Pour cette rentrée 2015 / 2016, j'ai confirmé le nombre d'élèves mi septembre pour le paiement de la prise en charge par l'état des 50 €. J'espère que la CAF ne tardera pas à nous verser 2014 /2015 et 2015 /2016.

Au vu des couts engendrés par les NAP – il nous faudra certainement revoir cela en 2016/17 si les compensations promises par l'état ne sont pas versées !

Accord préfectoral ALSH pour accueil des moins de 6 ans ;

“ “ NAP “ “ “ “ “ -

On peut supposer que nous bénéficierons prochainement des compléments CAF de 40 €.

**Dossier Cantine – Garderie** : des réunions se sont tenues en juillet / août pour l'analyse des dossiers de mise en concurrence au niveau des architectes, 3 cabinets ont été retenus, je leur ai adressé au 30 août le programme sur lequel une première approche devait nous être rendue le 21 septembre.

L'étude de ces 3 documents est en cours,

Nous rencontrerons les 3 cabinets le 8 octobre prochain, en présence de l'AMO, du CAUE, du SDESM.

Le dossier d'APS (mission sécurité sera signée sous 15 jours)

Contact a été pris avec le département et la région pour connaître les dates de commission.

Il nous faut maintenant rédiger le contrat rural / voir quels vont être les financements possibles – avec qui / combien .... Il nous faut anticiper pour être prêts début 2016.

Nous tenons parfaitement les délais impartis.

La réflexion sur le financement devra être avancée sinon vue en totalité vers mars 2016.

**Préfecture** : Arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 pour lutter contre le chardon des Champs face aux dégâts occasionnés et à sa grande capacité de dissémination.

Il nous est demandé d'être vigilants et d'intervenir quant à l'infestation de chardons sur notre commune.

**Orange** : Contact est pris pour qu'un inventaire soit établi sur l'ensemble des répartiteurs, nous rencontrons des problèmes par rapport à un manque d'étanchéité, les boitiers sont ouverts – très anciens – voir des capots tombés au sol ...

**Inspectrice d'académie** : Mme Lasfargues a été nommée à d'autres fonctions, Madame BOUCHUT lui succède pour cette rentrée scolaire.

Un message de sympathie à été adressé à Mme Lasfargues pour ses nouvelles fonctions.

**Psychologue scolaire** : L'état ne fournissant plus de matériel (ordi – papier – crayon – test ...) il est demandé aux communes de pourvoir aux besoins de ces fournitures.

B Mothré rappelle qu'après avoir perdu 30 % de dotations retirées par l'état, l'obligation de gérer pleinement l'instruction des dossiers d'urbanisme (désengagement de l'état) les subventions qui se voient réduites à une peau de chagrin sur les aménagements de sécurité

routière (amendes de police) ou sur les travaux des bâtiments publics (DETR) la commune se voit sollicitée pour remplacer l'état.

**Plan Vigipirate alerte attentat** : La note de Mr le Préfet le notifie jusqu'à fin novembre 2015.

**Borne de rechargement électrique** : la livraison a été effectuée mercredi 23 septembre, reste à l'entreprise à intervenir pour son branchement.

**Location d'un hangar services techniques** : Le bail arrive à expiration le 30 novembre et ne peut être renouvelé compte tenu de la notification à des fins de reprise contentieuse. Des devis sont en attente pour une construction armature métallique / bardage ou murs parpaings ?

**Salle des Fêtes** : La dernière commission de sécurité date de 2010, aucune observation et obligations de mise en sécurité n'ont été réalisées à ce jour.

La visite de sécurité a eu lieu le 7 septembre, de nombreux points sont à revoir.

Un contrôle Veritas avait été diligenté en 2014 pour vérification électrique, ce fut un bon point.

Un devis pour nettoyage du conduit buée dans la cuisine se monte à 1900 € second devis sera demandé

La convocation du 17 septembre face au SDIS – représentants du département ... a confirmé les points à revoir.

J'ai transmis une demande de déclassification de la salle des fêtes de la 4<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie, attestant que la salle recevait moins de 200 personnes. La demande sera étudiée.

**Achat balayeuse** : il est nécessaire d'optimiser le balayage et le ramassage des feuilles, la commission travaux a validé l'achat d'une balayeuse avec bac de 415 l qui pourra convenir au système d'attelage sur 2 tracteurs pour un cout de 8 333 € HT.

**Achat d'un camion en remplacement du Master** : suite à la rupture du filtre à huile en sautant un trottoir et après avoir roulé sans huile, le turbo est déclaré HS. Le camion a près de 300 000 kms ; les réparations s'élèvent à 2 700 € - au vu du kilométrage et des frais à engendrer, la réflexion en commission travaux s'oriente vers l'achat d'un véhicule d'occasion – (genre trafic ou camion benne)

**Aménagement planches Hirondelles** : erreur n° rue / erreur de façade sur les plans envoyés.

Les matériaux - procédés et pose sont relatés dans le projet de mise en place de planchettes qui seront installées juste au dessus des fenêtres de l'étage avec une inclinaison de 3 % l'eau des gouttières sera détournée afin d'assurer un auto nettoyage.

Aucune garantie n'est assurée par Seine et Marne environnement quant à l'efficacité du système.

Il est clairement exprimé l'obligation de mettre tout ce dispositif en place avec installation d'un échafaudage.

Projet finançable à 60 %. Dossier travaillé en commission travaux.

B Mothré s'interroge entre autre sur:

- le cout d'un tel échafaudage pour mettre une planche en place sur la longueur du bâtiment,
- par ailleurs il n'est pas prévu ou tomberont les déjections,
- comment l'eau de pluie nettoiera les fientes sur la planche en période de sécheresse ?

**Ecoles** : Il a été budgété en 2015 un montant de 1500 € pour l'achat d'ordinateur, à priori l'académie demande que soit utilisée des tablettes à la place d'ordinateurs.

Chaque mercredi matin Mme Henriet, conseillère municipale installe des plots au croisement Place Pasteur / rue République afin d'empêcher les voitures de descendre la rue Jean Moulin afin de sécuriser les enfants qui montent de la garderie vers les écoles.

Le contrat piscine est signé pour un montant de :

..... euros pour la piscine des mardis du 15 septembre au 17 novembre 2015,

..... euros pour la piscine des jeudis du 11 janvier au 24 juin 2016 ?

**Eau Potable :** J'ai été interpellée par un parent d'élève concernant la qualité de l'eau potable distribuée à l'école. J'ai rencontré ce parent, malgré les conclusions émises par l'Agence Régionale de Santé " par une qualité de l'eau conforme" et le document du Ministère de la Santé émettant ces mêmes conclusions, cette maman restait convaincue que l'eau ne donnait pas satisfaction. J'ai donc appelé en sa présence l'ARS qui a répondu à ses questions et a confirmé que la qualité de l'eau potable était bien conforme à l'utilisation.

#### **Sécurité routière :**

##### **Révision du sens de circulation sorties des écoles / centre village :**

une réunion d'élus était prévue samedi 12 septembre 10h à 12h pour examiner un nouveau sens de circulation afin de sécuriser les abords des écoles primaire et maternelle.

Une fois sur place à priori il conviendrait de revoir élargissement des trottoirs angle primaire /maternelle – le sens unique rue de la République serait retiré au bénéfice d'un sens descendant vers le pont de la République avec révision des emplacements de stationnements.

Une réunion publique avec les riverains est prévue le 14 octobre 2015 à 20 h.

**Rue de la Vallée :** Afin de répondre aux demandes des riverains confrontés à la vitesse excessive constatée et aux nombreux stationnements, la commission travaux rencontrera les riverains le vendredi 16 octobre 2015 à 19 h.

#### **Amendes de Police :**

Mr le conseiller départemental nous a fait part de la réunion qui se tiendra le 2 octobre sur les dossiers à traiter.

**Révision des panneaux / miroirs / plots etc ...** l'entreprise DECAUDIN retenue sur devis interviendra à partir du lundi 28 septembre.

**Nouvelle association Yoga** - Président Mr De Canck - trésorier Mr Bancelin

Dates à retenir:

Elections régionales : 6 et 13 décembre -

11 novembre : l'heure de la commémoration à Fontaine n'est pas connue,

Il est demandé aux élus d'être présents.

Noël communal : 17 décembre 2015 à 19 h.

**Prochain Conseil Municipal le 3 décembre à 20h30.**



Levée de séance à 22h15.

**Le Maire,**

**Béatrice Mothré**